



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

## **COMMUNIQUE**

### **CLOTURE DE LA PÉRIODE DE RÉCEPTION DES PLAINTES ET GRIEFS – PTUA**

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier informe l'ensemble des parties prenantes du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) de la clôture imminente de la période de réception des plaintes et griefs liés aux travaux dudit projet.

Par conséquent, toutes les personnes estimant avoir subi un préjudice non pris en charge à ce jour du fait des projets, sont invités à bien vouloir se rapprocher de la Cellule d'Exécution des Plans d'Actions et de Réinstallation (CE-PAR) du PTUA, du **lundi** au **vendredi** de **08h00 à 16h00**, afin de faire enregistrer et traiter leurs réclamations.

Le Bureau de Gestion des Plaintes (BGP) se tient disponible à enregistrer les plaintes jusqu'au 31 juillet 2025, date butoir. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourrait être reçue, ni traitée.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site internet du projet [www.ptua.ci](http://www.ptua.ci).

**Contacts utiles :**

- 07 49 57 64 09
- 05 54 69 64 64
- 07 18 62 49 36

**Adresse :**

CE-PAR : Angré Djorogobité (près du CHU)  
Boulevard Charles Bauza DONWAHI

Fait à Abidjan, le **08 JUL 2025**

**Aristide Armand**